



L'INTIMIDATION, ÇA VAUT LE COUP D'AGIR ENSEMBLE!



PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR
ET TRAITER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
2008 - 2011

Outil de référence

Conformément à la mesure 1.1.3 prévue dans son *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a élaboré un outil de référence sur l'intimidation. Comme cette problématique préoccupe les milieux scolaires, le Ministère a jugé utile de mettre à leur disposition un outil pour soutenir la mise en place d'actions efficaces à ce sujet.

L'INTIMIDATION, CE QU'ON EN SAIT

Au même titre que les autres formes de violence, les comportements d'intimidation se répartissent sur un continuum de gravité allant de grave à très grave. Qu'elle se pratique verbalement, par écrit, physiquement ou par aliénation sociale, l'intimidation peut se manifester de diverses façons : agressions physiques, propos humiliants, menaces, extorsion (taxage) ou relation punitive qui consiste à ignorer la présence de l'autre, à refuser de communiquer avec lui ou à l'isoler socialement (agression indirecte). Lorsque l'intimidation revêt un caractère répétitif, on parle alors de harcèlement.

Bien que l'intimidation se présente sous diverses formes, l'ensemble des critères suivants permet de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- l'inégalité des pouvoirs;
- l'intention de faire du tort;
- des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- la répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

L'intimidation est donc une agression et non un conflit anodin entre individus. Ainsi, une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles pouvant nécessiter une intervention.

La cyberintimidation, pour sa part, est un type d'intimidation qui prend forme dans l'univers virtuel et qui présente certaines spécificités liées au média utilisé :

- l'intimidateur peut rester anonyme;
- l'intimidateur peut prétendre être quelqu'un d'autre;
- l'intimidation peut se produire n'importe où et n'importe quand;
- l'intimidation peut prendre plusieurs formes à l'intérieur du cyberspace;
- la capacité de propagation des mots et des images est instantanée et illimitée;
- étant devant un écran, l'intimidateur a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime.

L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques comme plusieurs autres formes de violence. Elle est donc un phénomène complexe et ses origines sont multiples.

Les auteurs d'actes d'intimidation

En général, les élèves qui intimident :

- ont des capacités limitées à gérer les conflits interpersonnels, à s'exprimer et à communiquer;
- ont une tendance à interpréter l'information sociale de façon erronée, à attribuer des intentions hostiles aux autres et à percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas;
- ont un grand besoin de dominer;
- éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à comprendre les sentiments des autres et à exprimer de la compassion;
- croient que l'agressivité est la meilleure façon de régler les conflits;
- donnent une fausse image d'assurance, de confiance en soi;
- peuvent bénéficier d'une augmentation du statut de leader « négatif »;
- sont à risque de devenir des décrocheurs;
- sont à risque de développer à long terme des problèmes de santé mentale et d'adaptation sociale (toxico-manie, criminalité, violence conjugale, etc.);
- peuvent développer de meilleures stratégies et apprendre des comportements plus adaptés si la situation d'intimidation se règle rapidement.

Un grand nombre d'intimidateurs disent avoir déjà été victimes d'intimidation ou de rejet de la part de leurs pairs. Leurs comportements sont de l'ordre, notamment, de la vengeance, d'une quête de plaisir ou d'un défoulement. La pression des pairs est également une raison soulevée pour s'engager dans l'intimidation.

D'autres aspects – comme l'âge de l'enfant, son niveau de développement cognitif et social, son aptitude à comprendre la situation et les enjeux ainsi que sa capacité d'empathie – sont à considérer pour déterminer s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation et pour assurer une intervention adéquate.

Contrairement à la croyance générale, l'intimidation n'est pas propre aux élèves ayant un trouble du comportement. Un très grand nombre d'élèves peuvent devenir intimidateurs, particulièrement en situation de groupe. En effet, l'intimidation comprend une composante sociale importante, car les gestes de l'intimidateur ont un impact sur les relations sociales de la victime. L'intimidation peut aussi être alimentée par les interactions au sein d'un groupe.

Les victimes d'actes d'intimidation

Les élèves qui subissent de l'intimidation peuvent :

- sembler plus sensibles, gênés, réservés et nerveux que les autres;
- être perçus comme différents de l'ensemble du groupe pour certains aspects (attitudes et traits physiques particuliers, groupe culturel, handicap physique ou intellectuel, difficultés scolaires, etc.);
- avoir un comportement soumis ou passif ou être portés à se retirer lorsqu'ils vivent un conflit;
- avoir peu d'amis proches à l'école;
- être accaparants, rechercher à être souvent près de l'adulte;
- présenter des blessures, douleurs, maux de tête ou de ventre;
- arriver en classe avec des vêtements déchirés et des objets abîmés;
- afficher un air triste, déprimé ou malheureux; être démotivés à l'égard des travaux scolaires, avoir une baisse des résultats scolaires;
- avoir une humeur variable, ressentir de la colère, de la peur, de la honte, du doute, un sentiment de culpabilité;
- présenter des indices d'anxiété, de solitude, d'isolement, de repli sur soi, une perte de confiance en soi, une perte d'appétit, des perturbations du sommeil;
- nier les faits, faire des efforts pour cacher les effets, chercher à se tourner vers d'autres amis, fuir dans le monde des livres;
- être en retard, s'absenter, quitter l'école ou faire des détours pour se rendre à l'école;
- se réfugier dans un rôle de victime, avoir des idées suicidaires ou présenter des comportements violents.

Les témoins d'actes d'intimidation

Les élèves qui sont témoins d'actes d'intimidation peuvent :

- ressentir de la colère ou un sentiment de honte, de culpabilité ou d'impuissance;
- avoir peur de devenir la cible ou d'être associés à la victime, à l'auteur ou au geste d'intimidation;
- avoir peur d'être considérés comme des délateurs;
- dans certains cas, présenter, à long terme, des effets semblables à ceux observés chez la victime;
- aider l'intimidateur activement en participant à l'agression (témoin agresseur actif);
- aider l'intimidateur en étant des spectateurs actifs, en riant, en encourageant (témoin sympathisant actif);
- appuyer l'intimidateur indirectement en refusant de s'impliquer ou en restant passif (témoin sympathisant passif);
- aider la victime en allant chercher de l'aide auprès d'un adulte (témoin défenseur indirect);
- aider la victime directement en s'interposant auprès de l'intimidateur (témoin défenseur direct).

L'intimidation peut se manifester entre les élèves, entre les élèves et les adultes ou encore entre les adultes.

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DE L'INTIMIDATION

Pour prévenir et traiter la violence, il n'existe pas de solution facile, unique, immédiate qui puisse à la fois être efficace et perdurer. Dans le cas de l'intimidation, comme la « loi du silence » est souvent de mise, l'intervention n'est pas l'affaire de quelques individus, mais celle de toute une équipe-école. L'implantation d'un programme de prévention, aussi complet soit-il, ne saurait à lui seul constituer une réponse suffisante pour prévenir l'intimidation. Il importe que l'école prenne une position claire, dans une politique d'école ou autrement, qui saura rassurer autant les victimes que les témoins et informer les auteurs d'agression des conséquences de leurs actes. Élèves comme adultes sauront que l'école agira si des événements se produisent.

La planification de l'intervention sur l'intimidation doit s'inscrire dans une stratégie locale d'intervention pour prévenir et traiter la violence à l'école. Une telle stratégie sera plus efficace et plus simple si elle passe par un processus de mobilisation, de prise de position claire, de concertation, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation et si elle précise les rôles et les responsabilités de tous, voire les parents et les membres de la communauté.

Pour une intervention efficace en réponse à l'intimidation, l'école doit avoir une stratégie qui présente certaines caractéristiques :

- **Correspondre à la réalité de l'école**

- S'assurer qu'il s'agit bel et bien d'intimidation et non pas d'une autre forme de violence scolaire, en dressant le portrait des manifestations de la violence;
- Appuyer la démarche sur des données recueillies démocratiquement, en donnant la parole à la fois aux élèves et à l'ensemble du personnel de l'école;
- Mettre à jour périodiquement le portrait de la situation;
- Veiller à ce que la stratégie comprenne des lignes directrices et des actions qui s'adressent à tous les élèves et les adultes de l'école, autant aux victimes qu'aux témoins et aux auteurs.

- **Compter sur l'engagement de tous**

- S'assurer de l'engagement de tous, autant dans le choix des orientations que dans la planification et la mise en œuvre des actions choisies, notamment en se donnant des conditions favorables au travail d'équipe;
- Sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de l'école, impliquer tous les membres du personnel à chacune des étapes de la démarche.

- **Viser une compréhension commune et partagée**

- Fournir une définition claire et concise de l'intimidation;
- S'assurer que tous et toutes connaissent et savent reconnaître l'intimidation et ses effets sur les personnes et sur le milieu de vie.

- Comporter des actions proactives, à la fois éducatives et coercitives, adaptées au niveau de développement de chaque élève
 - Activités ou programmes qui visent le développement de compétences sociales liées directement à la prévention de l'intimidation, telles que :
 - l'empathie,
 - la gestion des émotions,
 - la gestion des conflits;
 - Sensibilisation à une culture de responsabilité;
 - Enseignement de valeurs collectives;
 - Moyens confidentiels mis à la disposition des élèves pour révéler les situations d'intimidation qu'ils subissent ou dont ils ont été témoins dans le milieu scolaire :
 - boîte aux lettres,
 - adresse Internet,
 - nom et coordonnées d'un adulte de l'école à qui s'adresser;
 - Mécanismes de traitement des plaintes;
 - Mécanismes de communication :
 - entre les intervenants,
 - entre l'école et la famille de la victime et de l'intimidateur,
 - entre l'école et la famille du ou des témoins, selon le cas;
 - Services d'accompagnement et de soutien :
 - aux élèves qui sont victimes d'intimidation,
 - aux élèves qui sont témoins d'intimidation,
 - aux élèves intimidateurs,
 - aux parents qui croient que leur enfant est impliqué dans une situation d'intimidation;
 - Moyens de consigner tous les événements concernant des conduites violentes (physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, etc.) et de les inscrire au dossier d'aide particulière des élèves touchés ou impliqués;
 - Moyens de considérer les victimes, les témoins et les intimidateurs dans les règles et les mesures disciplinaires et, notamment, dans le service d'accompagnement des élèves suspendus ou expulsés;
 - Modalités de gestion des manquements :
 - application des conséquences et des gestes de réparation,
 - conditions de retour à l'école s'il y a eu absence de la victime et s'il y a eu suspension pour l'auteur des actes d'intimidation;
 - Moyens de soutenir les parents dans leur rôle :
 - ateliers sur les pratiques parentales liées à l'encadrement et à la discipline,
 - informations permettant de superviser les fréquentations de leur enfant,
 - informations sur les stades de développement de leur enfant;
 - Modalités de recours aux ressources professionnelles appropriées;
 - Formations offertes au personnel sur les connaissances et les compétences pour réagir dans le cas d'un événement ou d'une plainte.



La mise sur pied d'une telle stratégie nécessite du temps et un effort soutenu. Un obstacle majeur à l'implantation d'une stratégie d'intervention face à l'intimidation est souvent le sentiment d'urgence ressenti dans les écoles qui les amène à intervenir de façon réactive et ponctuelle plutôt que d'une façon proactive et planifiée. Mentionnons qu'un système d'intervention uniquement répressif et une attitude blâmante ou hostile de la part des autorités peuvent susciter du ressentiment, renforcer la solidarité du groupe, augmenter le désir de continuer à intimider, étiqueter la victime et pousser l'auteur d'actes d'intimidation à développer des stratégies plus subtiles. Celles-ci deviennent encore plus difficiles à détecter, ce qui complexifie davantage l'intervention.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE SUR L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION

Vers un agir éthique pour contrer la cyberintimidation, gouvernement du Québec, 2008

Croix-Rouge canadienne

La lutte contre la violence et l'intimidation à l'école

RESSOURCES

Jeunesse, J'écoute

Tel-Jeunes

Service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement sur Internet

